

fracteur de la paix publique & ses adhérens , son Pays devoit être soumis au droit de la guerre ; & le Roi ne pouvoit se dispenser d'assurer pour ses troupes les quartiers d'hiver, les fourages , les subsistances , les transports &c. qui avoient déjà été réglés , sans quoi il y auroit eu une perte considérable pour les finances de Sa Majesté , & sans aucun objet.

On ajoûteta qu'il ne tenoit qu'au Landgrave de changer sa situation & celle de son Pays. Le Maréchal de Richelieu l'avoit fait assurer le 2. Novembre que ses troupes ne seroient point defarmées , & il lui avoit offert des conditions avantageuses pour le Traité d'union & de subsides qu'il avoit lui-même recherché ; mais le Landgrave étoit déterminé à s'exposer à de nouveaux malheurs en s'unissant à la nouvelle ligue que le Roi d'Angleterre Eleéteur d'Hanovre étoit occupé à former contre le Roi & ses Alliés , & contre la sûreté de l'Empire. En conséquence il s'est porté à violer la Capitulation , de concert avec les Hanovriens , & ce sont ses troupes qui ont été l'instrument de la violence faite à celles du Duc de Brunfwick , en les retenant à main armée pour les forcer à concourir malgré elles , à la consommation de la perfidie des Hanovriens.

Le Landgrave s'est encore plaiut du manque de discipline des troupes Françoises ; & l'on répondra sur cet article , que s'il est arrivé quelque désordre à ce sujet , c'est assurément contre les intentions du Roi. Toute l'Europe connoît la bonté de son cœur , & l'on ne pourra jamais lui attribuer d'avoir autorisé injustement aucune violence : aussi dès que S. M. a été informée des sujets de plainte du Landgrave & de quelques autres Etats , Elle a donné les ordres les plus sévères & a pris les meilleures mesures pour que ses troupes observent dorénavant la plus exacte discipline ; & Elle veillera désormais avec la plus grande attention à ce que ses ordres soient exécutés.

La dernière raison que le Landgrave employe pour se justifier le rend inexcusable. Le Maréchal de Richelieu , comme on l'a vû plus haut , lui avoit notifié dans le commencement du mois de Novem-
bre